

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



ET AUSSI

Un appartement pédagogique dédié aux éco-gestes

Dans le cadre des actions du Plan climat du Val d'Amboise, le Département a aménagé un appartement pour l'apprentissage des économies d'énergie à Amboise. Visite avec Agnès Romaneix, la maîtresse des lieux.

Créé pour lutter contre la précarité énergétique, vécue par un Français sur cinq, ce logement mis à disposition par le bailleur social Touraine Logement est situé dans le quartier de La Patte d'Oie, dans un ensemble d'immeubles qui fait l'objet d'un programme de réhabilitation global et notamment d'importants travaux de rénovation énergétique. Les huisseries de l'appartement sont neuves et équipées de double vitrage, le bâtiment est en cours d'isolation par l'extérieur, et dans chaque pièce, les

radiateurs sont équipés d'un robinet thermostatique, bien utile pour économiser le chauffage, l'une de dépenses principales des ménages. Encore faut-il en maîtriser le fonctionnement...

« Chaque numéro correspond à une température de confort qui est variable selon les pièces, explique Agnès Romaneix (photo), conseillère en économie sociale et familiale du Conseil départemental. Il est conseillé de ne pas dépasser 16°C dans la chambre à coucher et 19°C dans les pièces à vivre. Prendre l'habitude d'enfiler un pull et baisser la température d'un degré permet de gagner 7 % sur sa facture ! »

Des gestes simples

De la cuisine à la salle de bain, chaque pièce est aménagée pour permettre au visiteur de visualiser et comprendre les conséquences d'une fuite d'eau, de mesurer ce que consomme une chasse d'eau, une douche, les appareils ménagers, les écrans, ou encore de tester une ribambelle d'ampoules économes en énergie.



⊕ Une douche de cinq minutes consomme de 35 à 60 litres d'eau.

Les gestes à adopter pour maîtriser ses consommations sont expliqués de manière simple. Agnès Romaneix reçoit à l'appartement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h. Elle intervient à la demande des travailleurs sociaux du territoire auprès de groupes, et accueille les habitants souhaitant obtenir des conseils individuels, déchiffrer leurs factures d'énergies et faire l'apprentissage des éco-gestes. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour une visite gratuite, conviviale et instructive ! ■

Plus d'infos :

Appartement pédagogique
4 rue Arthur Raymond - Amboise
06 08 03 29 67
appartpedagogique@
departement-touraine.fr

Bilan du Défi énergie des familles

Pour la 10e édition du « Défi des familles à énergie positive », 350 foyers se sont engagés à réduire leurs consommations énergétiques, dont 134 en Indre-et-Loire. Ils ont réalisé en moyenne 9 % d'économies d'énergie et ont réduit leur consommation d'eau de 17,2 % en adoptant de nouvelles habitudes.

L'ensemble des participants était invité par la Région Centre Val de Loire et l'ADEME pour fêter ces résultats au château de Cheverny le 17 juin.

Au cours de cette journée, ils ont découvert un nouveau « défi des familles à alimentation positive » grâce aux ateliers proposés par le réseau Graine Centre - Val de Loire, dégusté des fromages de producteurs locaux et visité la fameuse exposition Tintin.

Plus d'infos :

⊕ [www.grainecentre.org/
familles-alimentation-positive](http://www.grainecentre.org/familles-alimentation-positive)
⊕ [www.familles-a-energie-
positive.fr/](http://www.familles-a-energie-positive.fr/)



© Photos Christophe Raimbault - CD37

⊕ Des conseils pour choisir l'ampoule adaptée à chaque pièce de vie...



EN CHIFFRES

5 540 €

Le montant des réparations qui ont dû être engagées dès le premier mois de mise en service des conteneurs enterrés, suite à des actes de vandalisme. Il faut savoir que chaque emplacement de trois conteneurs représente un investissement moyen de 26 254 € HT, soit 236 286 € HT investis pour les 9 points d'apport volontaire créés.

TRI SÉLECTIF

Collecte en apport volontaire

Pour le bon déroulement de la collecte en point d'apport volontaire, il est important de respecter les règles...

Depuis le 1^{er} juin dernier, les premiers conteneurs enterrés ont été installés dans deux quartiers à Amboise. Ils sont venus remplacer les bacs roulants qui équipaient les immeubles pour une meilleure intégration dans l'environnement et faire disparaître les locaux à poubelles, source de nuisances olfactives. La collecte de ces conteneurs, dite « en

apport volontaire » permet aux habitants de trier leurs déchets, mais nécessite de leur part une plus grande attention. En effet, la moindre incivilité (sacs ou déchets déposés au pied des conteneurs...) peut perturber le bon fonctionnement du service et générer des nuisances (déchets éparpillés, odeurs...) pour l'ensemble des habitants. De même, garer sa voiture devant

LE MOT

Incivilité

Des déchets en tous genres, voire des encombrants (mobilier...) sont parfois déposés au pied des conteneurs aériens ou enterrés. Ces objets gênent leur vidage, car le camion de collecte ne peut pas soulever les conteneurs si des déchets encombrant leurs abords ou les plateformes piétonnières. Outre la gêne occasionnée, ces déchets représentent une charge de travail supplémentaire pour les agents d'entretien des immeubles ou les services municipaux, et donc des coûts supplémentaires pour l'ensemble des administrés. Respecter la propreté des abords des conteneurs est de la responsabilité de chaque usager du service.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Emballages verre



Bouteilles en verre transparent, vert, brun

Papiers et emballages recyclables



Briques alimentaires, cartonnettes



Emballages métalliques



Pots, bocaux



Tous les papiers

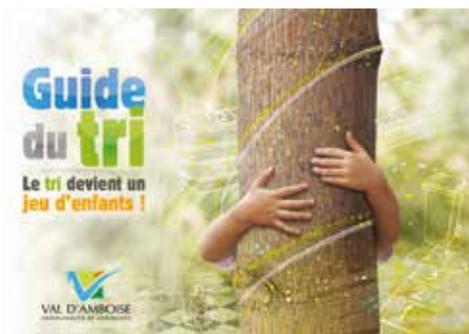


aire : suivez le guide !

un point d'apport volontaire peut empêcher son vidage : pour des raisons de sécurité, le camion de collecte n'est en effet pas autorisé à soulever un conteneur au-dessus d'un véhicule. Pour le bien être de tous, merci de veiller à respecter ces règles du bien vivre ensemble. ■

Plus d'infos :

Contactez le service collecte
02 47 23 47 44

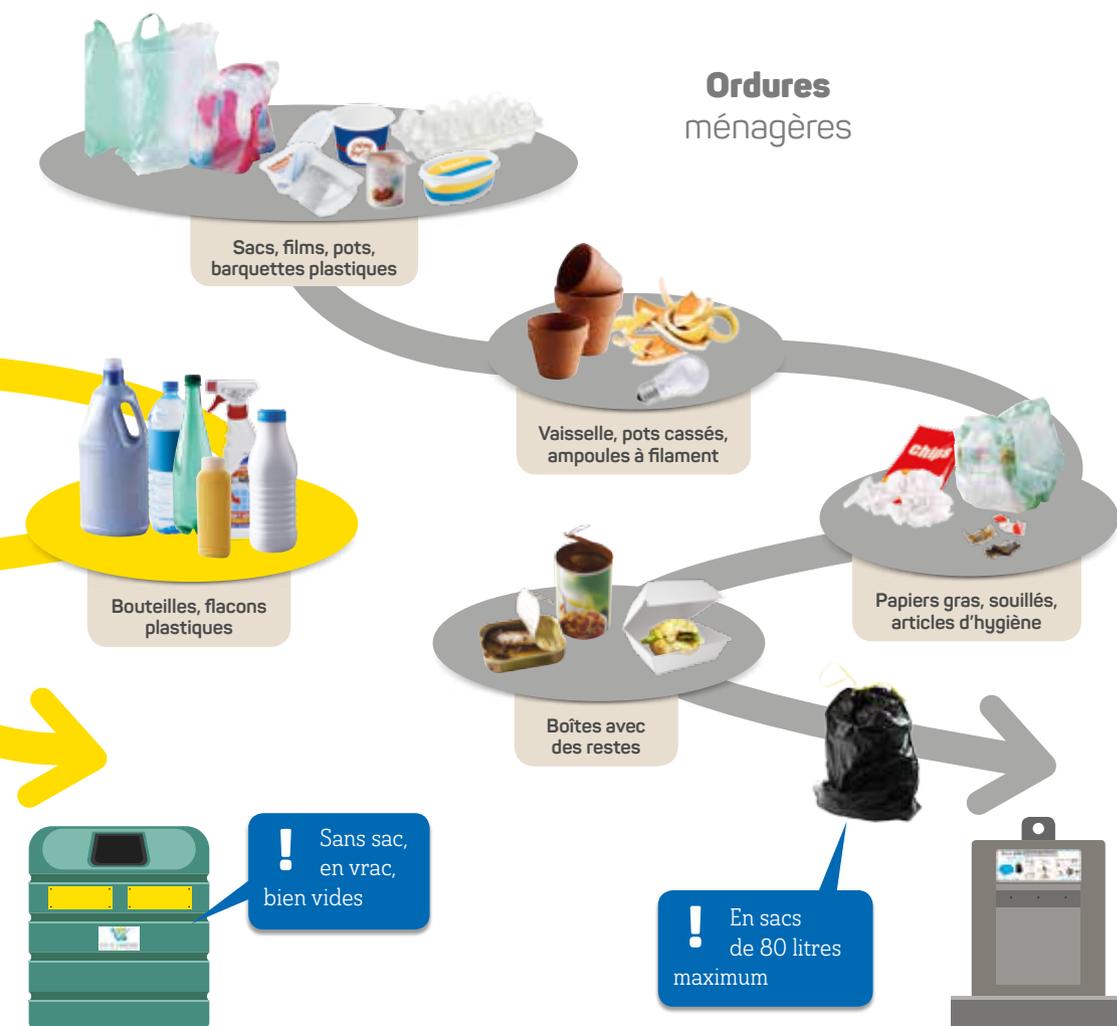


Le guide du tri vous accompagne pour bien trier les déchets au quotidien.

Pas d'ordures ménagères en vrac

Les ordures ménagères doivent impérativement être emballées dans des sacs étanches avant d'être déposées dans les conteneurs. La non utilisation de sacs et le dépôt direct en vrac favorisent le développement de nuisances (odeurs nauséabondes, mouches...). Le nettoyage intérieur et extérieur des conteneurs enterrés nécessite des camions spécifiques dont le coût et la disponibilité ne permettent pas plus de trois lavages par an.

Ordures ménagères



LA QUESTION

Puis-je déposer tous mes emballages en plastique ?

Certains territoires (dont la communauté de communes du Castelrenaudais) ont, dans le cadre d'une expérimentation, élargi le tri des bouteilles et flacons à l'ensemble des emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes, films...). Ce n'est pas encore le cas pour Val d'Amboise où seuls vos bouteilles et flacons sont recyclables actuellement (les autres emballages sont considérés comme des erreurs de tri).

Le tri sélectif évolue et il deviendra possible de trier tous ses emballages en plastique d'ici à 2022. En attendant, si vous hésitez dans le tri de vos déchets, vérifiez le guide du tri édité par la CCVA.



BON À SAVOIR

Des solutions pour réduire les DEEE

➔ **Réparer**

C'est la solution à privilégier pour allonger leur durée de vie. La loi Consommation (2015), oblige les fabricants à communiquer sur la disponibilité des pièces détachées et à les fournir sous 2 mois.

➔ **Donner**

Confiez à une entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), les appareils qui fonctionnent. Ils seront revendus à faible coût. Le travail de remise en état et la vente génèrent de l'activité pour ces entreprises qui emploient des personnes en insertion.

➔ **Vendre**

Vous adoptez la « Rolls » des réfrigérateurs ? Revendez l'ancien ! Sur internet, dans des boutiques spécialisées ou même sur les vidés-greniers, des acquéreurs seront ravis de racheter votre frigo à petit prix.

➔ **Transformer**

Détournez vos appareils pour leur donner un nouvel usage ou en faire des objets déco. Les sites dédiés au « sur-cyclage » sont nombreux.

Plus d'infos :
commentreparer.com
emmaus-france.org
troc.com (etc...)

Que faire de vos vieux appareils électriques ?



En 2017, vous avez trié 150,2 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques, les « DEEE », soit 5,4 kg par habitant. Ce score est inférieur à la moyenne départementale (6,7 kg)... Alors, mobilisons nous davantage pour le recyclage des appareils usagés !

La collecte des écrans a subi en 2017, sur notre territoire comme au plan national, une forte baisse (-24,8 %) après la sur-collecte observée en 2016 lors du passage à la télévision numérique terrestre haute définition (TNT HD). Avec une progression de 0,1 %, les petits appareils en mélange (sèche-cheveux, téléphone portable, fer à repasser, console de jeux...) sont encore sous représentés. Nous devons donc nous mobiliser encore plus pour atteindre les 65 % de taux de collecte en 2020 et permettre la dépollution, le recyclage ou le réemploi d'un

maximum d'appareils usagés.

Un danger potentiel...

Les DEEE contiennent en effet des matières et des substances qui peuvent s'avérer dangereuses pour l'environnement et la santé humaine si elles ne sont pas traitées dans des filières adaptées. C'est pourquoi ils ne doivent jamais être jetés avec les ordures ménagères, ni être laissés sur le trottoir sous prétexte qu'ils feront le bonheur de quelqu'un d'autre... Un appareil électroménager abandonné sur la voie publique risque d'être capté par des filières parallèles qui ne s'inté-

resseront qu'à la récupération des matières valorisables, sans se soucier de dépollution.

Pour éviter cela, faites systématiquement reprendre votre matériel obsolète quand vous achetez un nouvel appareil. Le revendeur a l'obligation de le faire, et vous payez ce service via l'éco-participation qui permet de financer la dépollution, la collecte et le recyclage des DEEE. Vous pouvez également venir déposer vos appareils électriques et électroniques usagés à la déchetterie intercommunale. ■

Plus d'infos : [rendez-vous sur le site www.eco-systeme.fr](http://rendez-vous-sur-le-site-www.eco-systeme.fr)

BILAN DE LA COLLECTE 2017

-4,5 %

▶ les tonnages collectés en déchetterie sont en baisse

Gros électroménager froid

34,7 tonnes
en baisse de 5 %

Gros électroménager hors froid

38,2 tonnes
en progression de 13 %

Ecrans

27,5 tonnes
en baisse de 24,8 %

Petits appareils

49,8 tonnes
en progression de 0,1 %



150,2 tonnes collectées
24 119 appareils

122 tonnes recyclées

14 tonnes valorisées énergétiquement, 17 tonnes éliminées en installations spécialisées



949 tonnes de CO2 économisées
soit 199 barils de pétrole